



Si je redouble, qui prend en charge ma formation ?

Réponse

La Région finance les redoublements dans la limite d'un par parcours de formation. Ainsi, si vous êtes demandeur d'emploi et n'avez pas déjà bénéficié d'un redoublement, la Région peut financer votre formation.

Cela vaut lorsque la Région a financé le parcours avant le redoublement. En cas de financement de la formation par un OPCA, il faut solliciter l'OPCA. En cas de refus de celui-ci, et uniquement si la personne est DE, il faut solliciter l'accord de la Région.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement de ma formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)